



Lutte contre les infections nosocomiales

Les missions du CLIN sont :

- La **prévention** des infections nosocomiales, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène.
- La **surveillance** des infections nosocomiales.

Chaque établissement de santé doit obligatoirement établir tous les ans un bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales selon un modèle défini par un arrêté du Ministre chargé de la santé.

Ce bilan décrit en détail la manière dont la lutte contre les infections nosocomiales est organisée dans l'établissement ainsi que certains des résultats obtenus.

Il s'agit pour chaque établissement de santé de produire progressivement 5 indicateurs qui reflètent le niveau d'engagement des établissements dans la prévention des infections nosocomiales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers depuis 2004.

- La définition d'actions d'**information et de formation** de l'ensemble des professionnels de l'établissement en matière d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections nosocomiales.
- L'évaluation périodique des actions de lutte contre les infections nosocomiales, dont les résultats sont utilisés pour l'élaboration des programmes ultérieurs d'actions